

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2023	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2023	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2023	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2025	Non

Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Oui
--------------------	-----

Légendes:

Oui

Notification présentée

Non

Notification due

Non

Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2023
1.4	Notification	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2023
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
2.2	Consultations	A		au plus tard le 22 février 2017
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
4	Procédures de recours ou de réexamen	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
5.2	Rétention	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2020
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2020
7.2	Paiement par voie électronique	C	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2027
7.3	Séparation de la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2027

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	C	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2027
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C E	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
7.8	Envois accélérés	C	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2027
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	B E	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2023
9	Mouvement des marchandises	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2023
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	B E	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
10.3	Utilisation des normes internationales	C E	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 30 juin 2025
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2023
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	B	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 décembre 2023
10.7	Procédures communes à la frontière	B	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2023
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2017
12	Coopération Douanière	Ap Cp E	du 22 février 2017 au 31 décembre 2023	du 22 février 2017 au 31 décembre 2027

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/TTO/2/Add.2	2024-12-23	Extension of implementation dates
G/TFA/N/TTO/6	2024-10-18	Donor arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/TTO/5	2024-10-08	Articles 1.4 and 10.6.2
G/TFA/N/TTO/2/Add.1	2023-08-31	Extension of implementation dates
G/TFA/W/74	2021-11-15	Trade Facilitation Agreement four year review - Article 23.1.6 of the TFA - Comments on the first review of the operation and implementation of the TFA (G/TFA/W/41/Rev.4)
G/TFA/N/TTO/4	2021-01-15	Article 10.4.3
G/TFA/N/TTO/3	2019-04-18	Article 22.3
G/TFA/N/TTO/2	2018-09-28	Categories B and C notification
G/TFA/N/TTO/1	2017-11-27	Categories B and C notification
WT/PCTF/N/TTO/1	2015-06-15	Category A notification

1.1 Publication



1.1.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (j) **Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Politiques/cadre juridique – Révision des lois en vigueur ou rédaction de nouvelles lois pour y incorporer les dispositions de l'article 1:1
- Ressources humaines – Formation du personnel à la mise en œuvre des dispositions de l'article 1:1
- TIC – Réalisation d'une analyse des écarts

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Ressources humaines et formation, Technologies de l'information et de la communication (TIC)*



1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- TIC - Création de contenus pour un Portail d'information commerciale
- Ressources humaines et formation – Formation du personnel
- Matériel – Matériel de modernisation des infrastructures

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Politiques/cadre juridique – Révision des lois en vigueur ou rédaction de nouvelles lois pour y incorporer les dispositions de l'article 1:1
- Procédures – Élaboration de procédures pour répondre aux demandes
- Ressources humaines et formation – Formation du personnel à la gestion d'un point d'information relatif à l'Accord

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque de développement des Caraïbes

Progrès rapporté

Trinidad and Tobago has developed the Trade and Business Information Portal (TBIP), which hosts the Trade Facilitation Enquiry Point (TFEP). On the TBIP, which is accessible via www.tbizlink.gov.tt, users can submit queries on trade-related issues pertaining to the WTO TFA, which are then routed to the relevant authorities for responses. Currently, the Caribbean Development Bank is funding a project to formalize the process for routing enquiries, inclusive of timelines for responses, and responsibilities for the various Ministries and agencies.

On this basis, Trinidad and Tobago is satisfied that it has met the requirements of this measure.

1.4 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Ressources humaines et formation - Organisation de stages de sensibilisation sur les procédures de notification et sur les renseignements à notifier

Étiquettes: *Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

2.1.1
2.1.2
2.1.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Politiques – Élaboration de politiques afin de permettre aux négociants et aux autres parties intéressées de formuler des observations sur les lois nouvelles ou modifiées
- Cadre juridique – Modifications législatives et institutionnelles (conseil juridique)

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins*

	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
--	--	--

3.1

3.2 (a), (b)

3.3

3.4

3.5

3.6 (a), (b), (c)

3.7

3.8

- | | | |
|---|---|--|
| 3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d) | Assistance requise pour la mise en oeuvre | |
| | <ul style="list-style-type: none">• Politiques/cadre juridique – Élaboration ou modification de toutes les lois applicables aux demandes de décisions anticipées• Ressources humaines/formation – Formation du personnel chargé des demandes de décisions anticipées (par exemple les règles d'origine et de classement)• Procédures – Élaboration de procédures conformément aux prescriptions énoncées dans cet article | |

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*



4.1 (a), (b)

4.2

4.3

4.4 (a), (b), paragraph

4.5

4.6

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Ressources humaines/formation - Formation du personnel
- Politiques/cadre juridique – Élaboration de lois

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Politiques/cadre juridique – Révision des lois en vigueur fixant les procédures d'inspection ou de contrôle renforcé des produits alimentaires, boissons ou aliments pour animaux

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Infrastructure/matériel – Financement de l'accréditation des laboratoires locaux
- Ressources humaines/formation – Formation du personnel
- Politiques/cadre juridique - Élaboration de lois et de politiques pour garantir la conformité aux dispositions de cet article
- Procédures – Élaboration de procédures conformément aux prescriptions énoncées dans cet article

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

6.1.1
6.1.2
6.1.3
6.1.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Aspects techniques – Recrutement et rémunération d'un consultant afin qu'il mène une étude sur le temps nécessaire à la mainlevée pour la Trinité-et-Tobago;
- Procédures – Élaboration et publication d'une liste unique regroupant toutes les redevances et impositions liées aux importations et aux exportations.

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

7.1.1
7.1.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Politiques/cadre juridique – Élaboration ou modification de toutes les lois applicables à cet article
- Procédures – Élaboration et publication des procédures

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles*

7.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Politiques/cadre juridique – Élaboration ou modification de toutes les lois afin de mettre en place le paiement par voie électronique
- Matériel – Financement de la modernisation des infrastructures nécessaires
- Ressources humaines/formation – Formation du personnel

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Ressources humaines et formation*

7.3.1
7.3.2 (a), (b)
7.3.3
7.3.4
7.3.5
7.3.6

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Politiques/cadre juridique – Élaboration de mesures sur le versement de garanties au titre de pénalités pécuniaires ou d'amendes

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Politiques/cadre juridique – Modifications de la Loi sur les douanes
- Ressources humaines/formation – Formation du personnel aux techniques de gestion des risques; formation continue à la gestion des risques
- TIC – Achat d'un logiciel d'exploitation de gestion des risques destiné au contrôle douanier; conception et mise en oeuvre d'un système de gestion des risques
- Procédures – Élaboration pour les importateurs de registres des risques et d'autres procédures

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

7.5.1
7.5.2
7.5.3
7.5.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Politiques/cadre juridique – Modifications de la Loi sur les douanes
- Aspects législatifs et institutionnels
- Ressources humaines/formation – Formation du personnel et élaboration de programmes de travail continu
- Mise en œuvre d'un logiciel de vérification
- Procédures – Élaboration d'un plan stratégique dans le domaine du contrôle après dédouanement et de la gestion des risques

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Politiques/cadre juridique – Modifications de la Loi sur les douanes
- Assistance technique nécessaire pour mener une étude sur le temps nécessaire à la mainlevée pour la Trinité-et-Tobago

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins*

7.7.1	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)	31 décembre 2023	31 décembre 2027
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)		
7.7.4		
7.7.5		
7.7.6		
	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
	<ul style="list-style-type: none">• Procédures – Élaboration d'un programme d'opérateur agréé• Politiques/cadre juridique – Assistance pour l'élaboration des politiques et pour la rédaction de la réglementation• Ressources humaines/formation –Renforcement des capacités de tous les organismes présents aux frontières, nécessaire pour assurer la pleine conformité à cette mesure	
	Étiquettes: <i>Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation</i>	

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h) **Date indicative de mise en oeuvre**
7.8.2 (a), (b), (c), (d)
7.8.3 31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Ressources humaines/formation – Formation du personnel
- Politiques/cadre juridique – Modifications de la Loi sur les douanes
- Procédures – Élaboration de procédures relatives au fonctionnement du programme et conseils concernant les critères à utiliser pour identifier les entreprises qui remplissent les conditions

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*



9	Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2023	Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2023
---	--	--

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Politiques/cadre juridique – Modifications de la Loi sur les douanes (conseil juridique), y compris réglementation et politiques

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Trinidad and Tobago, to the extent practicable, and provided all regulatory requirements are met, allows goods intended for import to be moved within its territory under customs control from a customs office of entry to another customs office in its territory from where the goods would be released or cleared.

On this basis, Trinidad and Tobago is satisfied that it has met the requirements of this measure.

10.3.1
10.3.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Procédures – Évaluation des capacités en matière d'essai, de certification, d'inspection et d'accréditation des organismes de réglementation de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et fourniture d'une aide pour moderniser les installations et assurer le respect des normes pertinentes
- Ressources humaines/formation – Élaboration et mise en oeuvre d'un programme de formation et de certification pour aider les exportateurs à respecter les normes pertinentes; séance de sensibilisation à l'importance d'utiliser les normes internationales

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Aspects techniques – Élaboration d'un plan pour la sécurité de l'information, d'un système de continuité d'exploitation; mise au point d'une stratégie de gestion du changement; développement d'un programme de renforcement des capacités et d'une stratégie de gestion des connaissances, ainsi que d'une architecture orientée services
- Politiques/cadre juridique – Assistance technique pour moderniser le cadre législatif et institutionnel et la gouvernance institutionnelle du guichet électronique unique
- Procédures – Reconfiguration des processus commerciaux
- Ressources humaines/formation – Formation du personnel; Organisation d'une campagne de sensibilisation du public
- TIC – Mise au point d'un système d'information sur les données commerciales, d'un module logistique multimodal intégré, d'un plan pour la sécurité de l'information, d'un système de continuité d'exploitation et d'une architecture orientée services

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

12.1.1
12.1.2**Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2023**Date définitive de mise en oeuvre**
30 juin 2025**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Politiques – Élaboration d'une politique pour le renforcement du contrôle douanier

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*12.2.1
12.2.2**Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2023**Date définitive de mise en oeuvre**
30 juin 2025**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Politiques – Élaboration d'une politique pour le renforcement du contrôle douanier

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

12.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023**Date définitive de mise en oeuvre**
30 juin 2025**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Politiques – Élaboration d'une politique pour le renforcement du contrôle douanier

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.4.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Policy - Development of a Policy for the Enhancement of Customs Control and for information requests.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.5.2
12.5.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Policy - Development of a Policy for the Enhancement of Customs Control and for information requests.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Policy - Development of a Policy for the Enhancement of Customs Control and for information requests.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.7.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
30 juin 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Legal/Policy - Revision of Customs Act and Data Protection Act to ensure TFA provisions are covered; development of a Policy for the Enhancement of Customs Control and for information requests.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

12.8	Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2023	Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2027
Assistance requise pour la mise en oeuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Politiques/cadre juridique – Élaboration d'une politique pour le renforcement du contrôle douanier et le traitement des demandes de renseignements • Ressources humaines/formation – Dotation des postes vacants • Procédures – Révision de la gestion des processus commerciaux 		
Étiquettes: <i>Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation</i>		
12.9.1 12.9.2	Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2023	Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2027
Assistance requise pour la mise en oeuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Legal/Policy - development of a Policy for the Enhancement of Customs Control and for information requests; • Human Resource/Training - Train personnel; • Procedural - Revision of Business Process Management. 		
Étiquettes: <i>Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation</i>		
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)	Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2023	Date définitive de mise en oeuvre 30 juin 2025
Assistance requise pour la mise en oeuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • Policy - Development of a Policy for the Enhancement of Customs Control and for information requests. 		
Étiquettes: <i>Cadre législatif et réglementaire</i>		

12.11.1 (a), (b), (c)
12.11.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023






Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Policy - Development of a Policy for the Enhancement of Customs Control and for verification procedures.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

Légendes

	Notifiée dans la catégorie C		Notifiée dans la catégorie C		Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 21 janvier 2025
Mis à jour le 14 janvier 2025